

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 7 août 2018 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Absence : Monsieur Mark Handschin.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

- 1. OUVERTURE : 20 h 00**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2018**
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
- 5. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier à traiter.
- 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Autorisation d'une dépense pour l'ajout électrique pour le compresseur : 570.\$ plus taxes
- 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun dossier à traiter.
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Réalisation d'une étude de faisabilité pour le changement des luminaires de rue.
 - b) Signature d'une entente avec la FQM pour la fourniture de luminaires de rue au DEL.
- 9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Autorisation d'une formation sur la gestion des contrats municipaux : 307.\$ plus taxes
 - b) Désignation d'un répondant en matière d'accommodement.
- 10. VARIA**
- 11. COURRIER**
- 12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 30**

1. OUVERTURE À 20H00

M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-08-115 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE :

2018-08-116 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018. ADOPTÉE.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

LOISIRS ET CULTURE

C1800245	Petite caisse, retour de 45 dépôts des chandails de baseball	450.00\$
----------	--	----------

PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

C1800242	Régie d'incendie Mont-St-Grégoire/Ste-Brigide, serv. TPI	383.18\$
C1800243	Orizon Mobile, réparation radio camion 244 (autopompe)	159.53\$
C1800244	Cauca, service Survi-Mobile 3 mois	241.45\$
C1800246	Alain Héту, entente cellulaire juin 2018	70.82\$

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun fournisseur à payer.

HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

C1800247	L'Homme et fils inc, eau, quincaillerie, peinture, meule, compost	150.33\$
C1800248	Municipalité d'Henryville, service d'ingénieur pour l'USEP	453.04\$
C1800249	Municipalité d'Henryville, immobilisation et assainissement 1 ^{er} trimestre	10 224.54\$
C1800250	Garage Léo Lord, soudure du cylindre de direction tracteur Massey Furgesson	68.99\$
C1800251	André Méthé transport, nivelage et pierre de la montée Lamoureux	642.80\$
C1800252	Serres et Pépinières Champlain, arbustes pour centre communautaire	214.90\$
C1800253	René Dulude, arbuste pour centre communautaire	72.43\$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C1800224	Chambre de commerce du Haut-Richelieu, 4 rencontres	224.21\$
C1800226	Audrey Crevier, photo du conseil municipal 2017-2021	770.00\$
C1800254	Papeterie Cowansville, drapeaux du Québec	87.36\$
C1800255	Linda Bergeron, remboursement dépôt location de salle	50.00\$
C1800256	Monty Sylvestre, avocats, services juridiques de juin 2018	975.52\$

Pour un total de : 15 239.10\$

2018-08-117 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 15 239.10\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus	Août 2018	3 412.41\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Juillet 2018	8 149.90\$
Salaire des pompiers	Juin 2018	1 444.96\$
Salaire des pompiers	Juillet 2018	2 081.43\$
C1800223	Groupe Environex, analyses d'eau – juin 2018	61.52\$
C1800225	Société Mutuelle de prévention – gestion des dossiers SST juillet à décembre	287.44\$
C1800227	Super Soir Venise, diesel des camions d'incendie	125.84\$
C1800228	L'Homme et fils inc., frais de poste et timbres	55.88\$
C1800229	Éditions Juridiques FD, mise à jour du Code municipal	81.90\$
C1800230	Garage Yves St-Laurent, essence du camion de voirie	80.00\$
C1800231	Financière Manuvie, assurance collective – Août 2018	1 414.32\$
C1800232	Gestim inc., serv. Inspection municipale – Juillet 2018	2 307.32\$
C1800233	Revenu Canada, retenue sur salaire	323.27\$
L1800060	Hydro-Québec, électricité lumières de rues	653.61\$
L1800061	Hydro-Québec, électricité garage et pavillon des loisirs	334.30\$
L1800062	Receveur général du Canada, DAS de juin 2018	2 149.14\$
L1800063	Ministère du Revenu du Québec, DAS de juin 2018	5 489.61\$
L1800064	Desjardins services des cartes, repas et chambre du congrès ADMQ, Store pour bureau, permis de réunion du 14 juillet, chambre congrès ACSIQ	1 988.85\$
L1800065	MRC Haut-Richelieu, matières résiduelles – Août 2018	4 878.00\$
L1800066	Hydro-Québec, électricité de la PM-1	192.27\$
L1800067	Hydro-Québec, électricité du Centre communautaire	345.78\$
Pour un total de :		35 857.75\$

Dépenses autorisées par résolution

C1800234	L'Homme et fils inc., glace pour Marché d'un jour (2018-06-092)	108.00\$
C1800235	André Parie inc., fauchage des levées de chemins vers. 1 / 2 (2018-05-076)	988.79\$
C1800236	Équipements récréatifs Jambette, filet d'araignée et câble (2018-06-094)	1 256.03\$
C1800237	Denicourt Arpenteurs, plan localisation Caserne et trottoir (2018-06-104)	2 644.43\$
C1800238	Consultants S.M. inc., plans et devis programme TECQ 50% (2018-04-059)	9 657.90\$
C1800239	Terrassement Bourgeois, entretien des pelouses, vers. 2/3 (2018-05-081)	2 567.77\$
C1800240	C.F.G.L. Métaux, médailles de baseball 2018 (2018-05-071)	189.14\$
C1800241	L.B. Production, jeu gonflable – Marché d'un jour (2018-06-092)	459.90\$
Pour un total de :		17 871.96\$

5. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier à traiter

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'AJOUT D'ÉLECTRICITÉ

2018-08-118 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 570.\$ plus taxes soit autorisée pour l'ajout d'électricité pour le compresseur de la caserne. **ADOPTÉE.**

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun dossier à traiter.

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE CHANGEMENT DES LUMINAIRES DE RUES

2018-08-119 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une étude de faisabilité pour le changement des luminaires de rues soit effectuée par la firme Énergère, dans le cadre de l'entente et autres formalités découlant du contrat pour la fourniture de luminaires de rue au DEL de la Fédération Québécoise des Municipalités. **ADOPTÉE.**

B) SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA FQM POUR LA FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL

ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) ou avec ces deux organismes une entente ayant pour but l'achat de biens meubles, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par l'organisme ou les organismes au nom de la municipalité.;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sébastien souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

EN CONSÉQUENCE :

2018-08-120 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Édith Lamoureux, et résolu à la majorité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE monsieur Martin Thibert, maire et madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

QUE madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Saint-Sébastien, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE la directrice générale ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat. **ADOPTÉE.**

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) AUTORISATION D'UNE FORMATION SUR LA GESTION DES CONTRATS MUNICIPAUX

2018-08-121 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une formation au montant de 307.\$ plus taxes pour la directrice générale, dans le cadre des modifications aux projets de loi 122, 155 et 108;

QUE les frais de déplacements et de repas lui soient remboursés sur présentation de pièces justificatives. **ADOPTÉE.**

B) DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

CONSIDÉRANT QUE les principales obligations des municipalités en lien avec la Loi (PL62 du ministère de la Justice) favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodement pour un motif religieux dans certains organismes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont assujettis à cette loi et que les dispositions de la Loi prévoient les obligations suivantes :

- Les membres du personnel des organismes publics doivent faire preuve de neutralité religieuse dans l'exercice de leurs fonctions, cela comprend notamment le devoir d'agir de façon à ne pas favoriser ni défavoriser une personne en raison de l'appartenance ou non de cette dernière à une religion, ni en raison de leurs propres convictions ou croyances religieuses ou de celles d'une personne en autorité;
- Les membres du personnel des organismes publics et de certains autres organismes ainsi que les personnes élus doivent exercer leurs fonctions à visage découvert;
- Une personne qui se présente pour recevoir un service par l'un d'eux doit avoir le visage découvert lors de la prestation du service;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

EN CONSÉQUENCE :

2018-08-122 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil de la municipalité de Saint-Sébastien désigne madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme répondant en matière d'accommodement. **ADOPTÉE.**

10. VARIA

Aucun dossier n'est ajouté.

11. COURRIER

Aucun courrier.

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-08-123 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h30. **ADOPTÉE.**

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière